

Séance du 18/06/2026
Date de convocation : 05/06/2026
Date d'affichage : 05/06/2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 15
Procurations : 3
Absents excusés : 1

Délibération

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le 2026-47

ID : 071-217101575-20260618-DEL_2026_47-DE



du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RODOT Bertrand, Maire ;

Etaient présents : RODOT Bertrand, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, MAITRE Gilles, TOTA-FENIET Virginie, CONVERT Pierre-Edouard, MAITRE Doriane, BONGINI Erika, FAUVEY Audrey, RAGUENET Brigitte, BROISSIAT Corinne, GIROUD Walter, BURTIN Géraud, BURTIN Laurent, GREVOT Laetitia, BALLAND Patrick.

Absents excusés : DUCOURTIOUX Benjamin

Procurations : MARLIER Alain pouvoir donné à RODOT Bertrand.

De COURTIVRON Gilles pouvoir donné à RIVOIRE-JACQUINOT Carole

MICHEL Ketty pouvoir donné à TOTA FENIET Virginie

Secrétaire : Corinne BROISSIAT

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A L'ASSOCIATION 2C2P POUR
AIDE AU FINANCEMENT DU FILM « QUAND L'ART HABITE LE VILLAGE »**

Monsieur le Maire demande tout d'abord à Audrey FAUVEY, vice-présidente de l'association COMITE de CUISEAUX PAYS des PEINTRES de sortir.

Monsieur le Maire rappelle ensuite qu'un film a été réalisé dont le titre est « Quand l'art habite le village ». Il a été tourné par Gilles COUDERT, réalisateur, en lien avec l'association Comité de Cuiseaux Pays des Peintres, lors de la biennale des arts de 2024 à CUISEAUX. Il présente notamment la façon dont les publics associés (enfants, personnes âgées, personnes handicapées) sont mobilisés pour contribuer à ce que l'art habite littéralement le village lors de cet événement.

Il indique encore que la Commune de CUISEAUX est particulièrement mise en valeur dans ce documentaire et pourra bénéficier de l'émulation de la population, lors notamment de la projection de l'œuvre dans différentes collectivités allant du Jura à l'Ain en passant par la Saône-et-Loire.

Monsieur le Maire explique également que ce film a été victime du défaussement d'un de ses financeurs principaux et que l'association Comité de Cuiseaux Pays des Peintres a sollicité une aide financière de la collectivité pour tenter de boucler de budget du projet.

Monsieur le Maire propose ainsi, au conseil municipal, une participation de la collectivité à hauteur de 2000 euros.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à la majorité absolue des voix, 13 voix pour et une abstention, hors la présence de Mme Audrey FAUVEY :

VALIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association CUISEAUX PAYS des PEINTRES pour permettre de financer le film « Quand l'Art habite le Village ».

CHARGE M. le Maire des modalités d'exécution de la présente décision.

Fait à Cuiseaux, le 18 juin 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture, le
Publié ou notifié le

Le Maire,
Bertrand RODOT



Ont signé

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 071-217101575-20260618-DEL_2026_47-DE

Le Maire,
Bertrand RODOT

